



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 Février 2022

CO 399 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..83

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André pouvoir à ROBERT Bruno, RENAUD Jean Marie à ROMANET Claude, PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BRIOT GAIDOUZ Cécile à DEPIERRE Valérie, POULET Gilles à LECOQ Yves, PINGAT Martine à MARTI François, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, BENETRUY Sylvain à CASTELLA Damien, GAILLARD Jean François à BONNET Dominique, BOUILLET Françoise à FORET Clément, MARTINS Serge à GENIN Marcelle, FLEURY Michèle à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : DECOTE Yves, ARNAUD Gérard,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HERNARD Stéphane, BERTHELIER Roland, BRENIAX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge,

Secrétaire de séance : Florence SUSSOT

Convocation faite le : 15 Février 2022

Objet : Soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027

Contexte général

La CCAPS porte le projet de territoire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et se donne comme trajectoire la construction d'un avenir durable et résilient. L'ambition stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire. Elle donne de la cohérence aux actions et un sens commun à l'engagement des acteurs publics et privés.

Le projet de territoire est animé par six ambitions :

- Être un territoire tirant avantage de la transition écologique, énergétique et numérique en capacité à réduire les vulnérabilités sanitaires, économiques, sociales et environnementales.
- Être un territoire serviciel avec une accessibilité des services de santé à la population, en renouvelant l'offre culturelle et sportives accessibles à tous
- Être un territoire productif tourné vers ses entreprises et acteurs économiques fondé sur l'offre et la création de richesses capteurs des revenus publics et privés
- Être un territoire d'investissement fondé sur le résidentiel en capacité de redistribuer et de transformer l'attractivité en valeur ajoutée pour le territoire.
- Être un territoire tourné vers les changements sociétaux en capacité à adopter de nouveaux référentiels pour la qualité de vie dans tous les domaines, promouvoir une politique des mobilités et concourir au plan alimentaire de proximité et de qualité
- Être un territoire démonstrateur d'un modèle de touristicité construit sur des pôles structurants dont le thermalisme et le bien-être, les itinérances, la Grande Saline - Unesco, l'œnotourisme, la maison Pasteur, la maison du Comté ou encore le Mont Poupet. Tous figurant sur le périmètre du Massif du Jura



Objet : Soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027

Les orientations du programme d'action

Le programme d'actions du territoire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura se veut multisectoriel mais cohérent, animé par l'agilité, la résilience et le sens du concret. Le caractère pilote, innovant et démonstrateur des effets du programme Leader est privilégié. Leader apportera une plus-value sur l'approfondissement de la démarche ascendante du développement local.

Le territoire du Cœur du Jura est positionné sur trois engagements majeurs :

- Être proactif en direction des acteurs privés locaux. Leader doit être un outil plus performant pour l'émergence des projets privés.
- Se focaliser sur la généralisation du partenariat public - privé en s'attachant davantage à son caractère reproductible auprès des nouveaux acteurs locaux.
- Se concentrer sur des projets publics et privés structurants garantissant un effet levier de Leader sur le développement local de notre territoire rural et apporter une plus-value visible au programme européen sur le terrain.

La candidature Leader Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura s'organisera sur trois orientations stratégiques locales de développement :

Axe 1 : Préserver et gérer nos ressources pour réduire notre impact carbone, être plus résilient face au dérèglement climatique mais contribuant à maintenir un cadre paysager attractif.

Axe 2 : Garantir l'attractivité et la qualité de vie de tous les habitants avec une attention particulière en direction des jeunes, des actifs et des seniors en qualifiant les offres de santé, de services à la population, de sport, de culture et alimentaire de proximité

Axe 3 : Créer des conditions adaptées et réalistes pour la vitalité et la pérennité de l'activité économique et l'emploi sur le territoire, tout en préservant le foncier et les ressources.

La candidature Leader capitalise sur les nombreux travaux des ateliers participatifs du CRTE, PCAET, Projet Alimentaire Territorial, le Contrat Local de Santé, le Schéma de développement touristique et le Contrat de Station touristique (travaux préparatoire en régie et avec l'EPIC Tourisme), Etude du site touristique des Planches et Mont Poupet (Cabinet Trait d'Union), les études sur l'habitat (cabinet Villes vivantes) et la revitalisation urbaine (cabinet LUP) tous deux dans le cadre de 3 PVD et de l'ORT-RU, les ateliers, groupe de travail, réunions de concertation sur le PLUI (Cabinet CDHU).

De ces travaux sont extraits les actions stratégiques en concordance avec la finalité du programme Leader.

La candidature Leader est tournée vers la coopération inter territoriale notamment sur le thème de l'oénotourisme du jura et le portage d'action commune avec le territoire du Val d'Amour par exemple.

Méthodologie

La CCAPS s'appuiera sur l'expertise du cabinet Amont - Aval comme prestataire externe, pour rédiger la candidature. Le Cabinet Amont - Aval apporte son expertise de terrain au titre de sa vision à 360° du développement territorial (définition de projet de territoire, stratégie, positionnement et évaluation des politiques publiques territoriales), de la gouvernance, mode de gestion, élaboration de procédures et programmes adossée à une pratique des politiques publiques territoriales.

Le contenu de la candidature est le produit d'une co-production entre les acteurs locaux et la CCAPS. Les acteurs locaux et les acteurs porteurs de projets sont engagés dans la phase diagnostic et la définition du projet de territoire.

Les principaux acteurs sont tous associés aux instances de réflexion et de décision par un travail concerté et collaboratif (Cotech et Copil des dispositifs existants). Les arbitrages stratégiques relèvent de la responsabilité de la CCAPS, autorité chargée d'animer le projet de territoire et le programme Leader.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2022
CO 399 DE (SUITE)

Objet : Soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027

Durée du projet : 07/02/2022 – 31/12/2022.

Plan de financement :

Dépenses (TTC)	Recettes	
Cabinet externe : 23 760 €	LEADER	16 000 €
	Autofinancement appelant du LEADER	4 000 €
	Autofinancement n'appelant pas de LEADER	3 760 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ Approuve la candidature de la CCAPS pour le programme Leader 2023- 2027
- 2 / Valide le projet de soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 ;
- 3/ Approuve le plan de financement présenté ;
- 4/ Sollicite une subvention européenne de 16 000€ via le programme Leader porté par le GAL Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;
- 5/ S'Engage à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités et en acceptant que son autofinancement serve de contrepartie publique au FEADER ;
- 6/ Autorise Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 et à déposer les demandes de subventions.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 039-200071595-20220222-CO399DE_2022-DE